

**Bruxelles, le 12 février 2025
(OR. en)**

5985/25

**INST 33
POLGEN 4
AG 11**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	12 février 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2025) 45 final
Objet:	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Programme de travail 2025 de la Commission Avancer ensemble : une Union plus audacieuse, plus simple et plus rapide

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 45 final.

p.j.: COM(2025) 45 final



Strasbourg, le 11.2.2025
COM(2025) 45 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Programme de travail 2025 de la Commission

Avancer ensemble : une Union plus audacieuse, plus simple et plus rapide

«[L]es plus grands défis de notre époque – qui vont de la sécurité au changement climatique et à la compétitivité – ne peuvent être relevés que grâce à une action commune. Dans ce contexte, l’Europe doit, selon moi, choisir la meilleure option qui se présente à elle: l’Union».
- La présidente Ursula von der Leyen, le 18 juillet 2024.

1. Vers une Europe forte et unie

En cette période de grande instabilité et de grandes attentes pour les Européens, les choix que notre Union effectuera cette année façonneront probablement l’Europe pour les décennies à venir. Cela reflète à la fois les instabilités et les incertitudes auxquelles l’Europe est confrontée et qu’un nombre record d’électeurs ont exprimées lors de l’élection du Parlement européen de juin dernier. Cela montre l’ampleur des défis générationnels auxquels nous faisons face. Mais cela montre également comment une Union **plus audacieuse, plus simple et plus rapide** – qui utilise sa taille, sa puissance et ses valeurs – peut réellement changer la vie des citoyens, à la fois pour les soutenir aujourd’hui et pour préparer un avenir plus sûr, plus prospère et plus sain aux générations à venir.

Le présent programme de travail s’inscrit dans un contexte marqué par une série de **défis interdépendants**. La compétitivité de l’économie européenne doit être renforcée face à l’accroissement de la concurrence économique et des menaces pesant sur l’ordre fondé sur des règles. Mais alors que les entreprises européennes sont aujourd’hui confrontées à des défis tels qu’une concurrence déloyale, des coûts élevés de l’énergie, des pénuries de main-d’œuvre et de compétences et des obstacles à l’accès aux capitaux, et pour atteindre l’objectif à long terme de l’Europe de devenir le premier continent neutre pour le climat d’ici à 2050, nous devons supprimer les freins structurels à la compétitivité de l’UE. Les entreprises et les citoyens demandent également des règles plus simples à suivre et des mesures favorisant un changement plus rapide.

L’instabilité géopolitique et la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine ont considérablement remodelé le paysage sécuritaire de l’Europe. La migration illégale reste un problème qui suscite des inquiétudes, les citoyens devant avoir confiance dans une gestion efficace de la situation par leurs gouvernements et leurs institutions, tout en reconnaissant la nécessité de remédier aux pénuries de compétences, y compris par la migration de main-d’œuvre. Le changement climatique a un impact évident et de plus en plus grave sur la vie quotidienne des citoyens dans toute l’Europe, comme l’ont mis en évidence les nombreux phénomènes météorologiques extrêmes dont notre continent a souffert ces dernières années. Nos sociétés doivent être renforcées et notre qualité de vie soutenue en permanence, qu’il s’agisse de notre sécurité alimentaire et énergétique ou de notre environnement naturel. Les valeurs fondamentales sur lesquelles est fondée notre Union, y compris notre démocratie, sont prises pour cible, avec des preuves manifestes de campagnes d’ingérence étrangère.

Tout cela rappelle à nouveau que les défis que l’Europe doit relever sont trop grands pour que l’on puisse s’y attaquer individuellement. Les possibilités qui s’offrent à nous sont trop grandes pour les saisir seuls. Seule une **Union forte et unie** peut faire en sorte que l’Europe continue à produire des résultats sur son territoire et à projeter son influence et ses intérêts dans le monde. Cette unité préserve nos valeurs européennes, promouvant la démocratie, la solidarité et

l'égalité et garantissant aux Européens un continent socialement équitable où personne n'est laissé pour compte.

C'est la force motrice de ce premier programme de travail de la Commission pour le nouveau collège. Encadré par les **orientations politiques et les lettres de mission** envoyées par la présidente Ursula von der Leyen à chaque membre du collège, il expose les principales initiatives que la Commission prendra au cours de la première année de son mandat. Il met l'accent sur les actions audacieuses visant à renforcer notre **sécurité, notre prospérité et notre démocratie** et à répondre aux questions qui revêtent le plus d'importance pour les Européens. Il reflète la nécessité – exprimée tant par les citoyens que par les entreprises – de faire en sorte que l'Europe soit **plus rapide et plus simple** dans son action et ses interactions et de veiller à ce que nos propositions aient l'impact le plus rapide possible pour soutenir les citoyens et renforcer notre économie sociale de marché.

La nécessité de stimuler les investissements dans nos priorités concernera l'ensemble des travaux du collège et la proposition de nouveau budget à long terme définira les moyens d'y parvenir. Nous prendrons des mesures pour nous préparer à une Union élargie et redoublerons d'efforts pour soutenir les pays candidats tout au long du processus fondé sur le mérite qui doit mener à leur adhésion. Les conflits et les troubles qui sévissent dans le monde d'aujourd'hui ont également accru la prise de conscience du fait qu'une **Union élargie est une Union plus forte**, rendant notre continent plus sûr et notre marché plus compétitif et ancrant davantage la démocratie européenne.

2. Simplification des règles et mise en œuvre effective

L'UE est depuis longtemps un centre de l'industrie et de l'innovation, doté d'une économie sociale de marché qui lui est propre. Afin de contribuer à stimuler la compétitivité, la prospérité et la résilience dans l'UE, **une vision et des outils au service d'un programme de mise en œuvre et de simplification** sont exposés dans une communication accompagnant le présent programme de travail. En nouant des partenariats solides avec les entreprises et les parties prenantes, nous examinerons la conception et l'application de notre législation afin de rationaliser la réglementation et de mettre en œuvre les politiques de manière plus efficace. Cela bénéficiera avant tout aux petites et moyennes entreprises (PME).

Le présent programme de travail présente une première série de propositions omnibus qui simplifient divers actes législatifs, ainsi qu'un nombre record d'initiatives présentant une forte dimension de simplification. Elles contribueront à la réalisation de l'objectif de réduction des charges administratives d'au moins 25 % et d'au moins 35 % pour les PME. Elles incluent également un plan annuel d'évaluations et de bilans de qualité visant à assurer la continuité de l'exercice de simplification et de réduction des charges.

Les **propositions omnibus**, adoptées au cours d'étapes ultérieures, porteront sur les secteurs prioritaires indiqués par les parties prenantes et mentionnés dans le rapport Draghi. Elles concentreront les efforts afin d'assurer la cohérence, de créer une dynamique et, partant, d'optimiser la simplification en s'attaquant aux conséquences des interactions entre différents actes législatifs. En particulier, la Commission proposera de rationaliser et de simplifier la

publication d'informations relatives à la durabilité, le devoir de diligence en matière de durabilité et la taxinomie, et créera une **nouvelle catégorie de petites entreprises à moyenne capitalisation** qui seront soumises à des exigences adaptées. D'autres mesures faciliteront la mise en œuvre du **programme InvestEU et du Fonds européen pour les investissements stratégiques**, notamment en simplifiant la communication d'informations et en stimulant les investissements.

Nous accélérerons notre parcours vers un environnement réglementaire numérique et proposerons de supprimer les **exigences inefficaces applicables aux formats papier** dans la législation sur les produits et de créer des synergies et une cohérence pour les **règles en matière de protection des données et de cybersécurité**. Les **mesures de simplification concernant la politique agricole commune** et d'autres domaines d'action touchant les agriculteurs continueront de s'attaquer aux sources de complexité et de charge administrative excessive pour les administrations nationales et les agriculteurs. D'autres propositions de simplification seront envisagées, notamment une possible proposition omnibus dans le domaine de la défense, afin de contribuer à la réalisation des objectifs d'investissement qui seront définis dans le livre blanc et de permettre aux entreprises innovantes de prospérer.

Outre les propositions omnibus, d'autres initiatives visent à simplifier la législation afin de rationaliser l'octroi des permis, les autorisations et les obligations déclaratives et de faciliter les investissements en Europe. Cela concerne, par exemple, la **législation visant à accélérer la décarbonation de l'industrie**, qui soutiendra les industries à forte intensité énergétique.

Le **plan annuel pour les évaluations et les bilans de qualité** nous permettra d'examiner de manière critique le potentiel de simplification, de consolidation et de codification de l'acquis de l'UE et de trouver des possibilités de réduire les coûts dans le cadre de nos tests de résistance. L'évaluation des programmes et des fonds dans le cadre financier pluriannuel offrira également une occasion d'examiner comment réduire les charges liées aux programmes financiers de l'UE.

Outre le volet de simplification, la **mise en œuvre effective de la législation et des politiques de l'UE est essentielle** pour garantir leur bon fonctionnement. La Commission coopérera avec le Parlement européen, le Conseil, les autorités des États membres à tous les niveaux et les parties prenantes afin de lutter contre la surréglementation, de simplifier les règles et de mettre en œuvre les politiques de manière plus efficace. Pour ce faire, **toutes les institutions devront adhérer fermement à un programme ambitieux de mise en œuvre et de simplification**.

Afin de favoriser un sentiment d'**adhésion commune par toutes les institutions** en vue d'une meilleure mise en œuvre des règles et des politiques, chaque commissaire présentera un rapport annuel sur l'état d'avancement de l'application et de la mise en œuvre des règles et politiques à la commission du Parlement européen et à la formation du Conseil correspondant à son champ de compétence.

Le **dialogue avec les parties prenantes et les praticiens** constituera une pierre angulaire de l'approche suivie par la Commission en vue d'une mise en œuvre fructueuse des règles de l'UE. Des **dialogues** réguliers entre commissaires et parties prenantes sur la **mise en œuvre** permettront d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les domaines nécessitant une attention

particulière et de recueillir des retours d'information sur ce qui fonctionne et sur ce qui ne fonctionne pas.

Lorsque les mesures préventives et la coopération avec les États membres sont insuffisantes pour éviter une violation du droit de l'UE, la Commission continuera **sans relâche à lancer des procédures d'infraction**. Avec plus de 1 500 procédures d'infraction en cours, ce travail reste essentiel pour garantir l'application et la mise en œuvre uniformes du droit de l'UE dans tous les États membres.

3. Concrétiser notre plan pour la force et l'unité européennes

3.1. Un nouveau plan pour une prospérité et une compétitivité durables de l'Europe

L'Europe est depuis longtemps un centre de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, qui peut compter sur la présence de chercheurs et d'universités de classe mondiale, de petites entreprises prospères et d'un cadre juridique stable. Toutefois, la course mondiale engagée pour parvenir à la neutralité climatique et jouer un rôle moteur dans le développement des technologies qui façonneront l'économie mondiale pour les décennies à venir s'accompagne de défis importants. Des problèmes structurels continuent d'entraver la compétitivité de l'Europe, les entreprises étant confrontées à un environnement mondial instable, caractérisé par une concurrence déloyale, des chaînes d'approvisionnement fragiles, une hausse des coûts de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et de compétences et un accès limité aux capitaux. Pour contribuer à y faire face, la **boussole pour la compétitivité** guidera nos efforts tout au long du mandat afin de renforcer la compétitivité de l'Europe, une priorité absolue de la présente Commission.

Le marché unique européen sera un élément central de notre compétitivité future. Le marché unique, l'une des plus grandes réalisations de l'UE, alimente la croissance économique et facilite la vie quotidienne des entreprises et des consommateurs européens. Avec la **stratégie pour le marché unique**, nous présenterons une nouvelle stratégie horizontale pour un marché unique modernisé. Elle ouvrira une voie clairement définie pour faciliter davantage la fourniture transfrontière de biens et de services. Cette stratégie se concentrera également sur la mise en œuvre intégrale des règles existantes et l'élimination des obstacles afin de renforcer le potentiel des entreprises compétitives de l'UE. Un marché unique fort nécessite également une mobilité équitable et effective de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'Union. Dans le même temps, l'intégration précoce et progressive des pays candidats dans certains segments du marché unique renforcera les chaînes de valeur européennes et facilitera le processus de convergence.

Nous nous concentrerons en particulier sur les entreprises nouvelles et en expansion afin de résoudre les problèmes qui touchent les **jeunes pousses et les entreprises en expansion de l'UE**, y compris en ce qui concerne l'accès au financement et aux infrastructures, l'entrée sur de nouveaux marchés, l'obtention de données et l'attraction des talents nécessaires. Ces travaux prépareront le terrain pour un acte législatif sur l'innovation, que la Commission proposera ultérieurement au cours du mandat. Afin d'aider les entreprises innovantes à investir et à exercer leurs activités dans le marché unique sans être confrontées à 27 régimes juridiques distincts, la Commission œuvrera à la mise en place d'un 28^e régime juridique visant à simplifier les règles

applicables et à réduire le coût de l'échec, et ce, pour tous les aspects pertinents en matière de droit des sociétés, d'insolvabilité, de droit du travail et de droit fiscal.

Le **pacte pour une industrie propre** est au cœur de notre plan collaboratif pour la décarbonation, la durabilité et la compétitivité. Cette initiative définira nos stratégies urgentes à court terme visant à soutenir et à créer des conditions optimales pour permettre à l'industrie de retrouver sa compétitivité tout en décarbonant. Elle aidera l'Europe à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, tout en améliorant l'accès à une énergie abordable, en créant des marchés pilotes et en stimulant la demande et l'offre de matériaux, produits et services circulaires, ainsi qu'en renforçant la sécurité économique. Parallèlement, nous proposerons un plan d'action visant à rendre l'énergie plus abordable pour l'Europe afin de dynamiser le pacte pour une industrie propre. Nous élaborerons également un nouvel encadrement des aides d'État afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, de renforcer la décarbonation industrielle et d'obtenir des capacités de production suffisantes pour les technologies propres. Et nous renforcerons les investissements dans les énergies propres, notamment en libérant des capitaux privés.

Cet effort sera associé à un ensemble complet de mesures en matière d'intégration énergétique, répondant à la nécessité pour l'Europe de disposer d'une infrastructure de réseau modernisée et numérisée, en accordant une attention particulière au réseau électrique. Nous explorerons les méthodes permettant de décarboner les systèmes de chauffage et de refroidissement en Europe et d'intégrer les citoyens et les communautés en tant que participants clés à la transition énergétique. Nous adopterons également une **feuille de route visant à mettre un terme aux importations d'énergie russe** afin de réduire encore nos dépendances et de supprimer à terme toutes les importations d'énergie russe. La Commission présentera également le programme indicatif nucléaire 2025 et soumettra un plan stratégique pour l'alliance industrielle européenne pour les petits réacteurs modulaires (PRM) afin de soutenir l'accélération du déploiement des PRM.

Le pacte pour une industrie propre aura également pour but de rendre les industries clés en Europe plus circulaires et plus durables, tout en facilitant l'administration et en réduisant les coûts de mise en conformité afin de stimuler la compétitivité. Un train de mesures destiné à l'industrie chimique stimulera la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE et offrira un régime plus simple pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques, ainsi que la clarté en ce qui concerne les «produits chimiques éternels». La **révision ciblée des règles de l'UE relatives aux substances chimiques (REACH)** contribuera à simplifier les règles applicables à l'industrie chimique sans compromettre la sécurité et la protection de l'environnement.

Afin de faciliter l'accès indispensable aux possibilités d'investissement et de financement, **l'union de l'épargne et des investissements** constituera un schéma directeur important pour les mesures visant à créer un véritable marché intérieur des capitaux, en aidant les établissements financiers à changer d'échelle et à devenir plus compétitifs sur le marché mondial, tout en apportant une contribution importante à la satisfaction des besoins de financement sans précédent de l'UE. Elle comprendra un **réexamen du cadre pour les**

titrisations, destiné à stimuler les financements privés et à renforcer encore la compétitivité. En outre, grâce à l'**outil de coordination de la compétitivité**, qui complètera le Semestre européen, nous harmoniserons les réformes et investissements, tant privés que publics, au niveau national et au niveau de l'UE afin de mieux mettre en œuvre nos priorités stratégiques.

Le pacte pour une industrie propre ira également de pair avec la proposition d'un **objectif de réduction des émissions de 90 % d'ici 2040**, qui doit être inscrit dans notre **loi européenne sur le climat**. Avant la réunion de la **COP30** qui se tiendra à Belem, au Brésil, en novembre 2025, nous exposerons notre vision mondiale en matière de climat et d'énergie.

La Commission cherchera à utiliser les **sciences de la vie européennes** pour stimuler l'innovation dans le domaine des biotechnologies, mettre en commun les ressources, lever les obstacles réglementaires, exploiter pleinement le potentiel des données et de l'intelligence artificielle (IA) et stimuler les déploiements. Sur la base de ce savoir-faire, une bioéconomie prospère sera essentielle pour maintenir la primauté industrielle de l'UE et rendre nos industries résilientes face aux défis du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution. La **stratégie pour la bioéconomie** encouragera une production, une utilisation et une consommation plus circulaires et durables des ressources biologiques pour les denrées alimentaires, les matériaux, l'énergie et les services.

L'épine dorsale d'une économie prospère et d'une industrie forte sera constituée d'un système de transport performant, à l'épreuve du temps et durable, qui permettra d'acheminer les produits sans discontinuité avec tous les modes de transport et au-delà des frontières. La Commission présentera un **plan d'investissement pour des transports durables**, un cadre stratégique pour soutenir la production et la distribution de carburants durables destinés aux transports. Il comprendra des mesures visant à soutenir le déploiement accéléré d'infrastructures de recharge et de ravitaillement ainsi que des partenariats spécifiques en matière de commerce et d'investissements verts avec des pays tiers en ce qui concerne les carburants de transport renouvelables et à faibles émissions.

Une infrastructure numérique fiable et à haute capacité est la condition préalable la plus importante pour une économie numérique prospère. Par conséquent, la **législation sur les réseaux numériques** créera des possibilités d'exploiter des réseaux et de fournir des services à l'échelle transfrontière, renforcera la compétitivité de l'industrie et améliorera la coordination du spectre.

Parallèlement à un meilleur accès aux données, soutenu par une législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA, nous nous efforcerons également de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'intelligence artificielle. Tel sera l'objectif d'un plan d'action continental sur l'IA qui couvrira des **fabriques d'IA stimulant des écosystèmes d'IA compétitifs en Europe**, ainsi que de la **stratégie pour l'application de l'IA**. Avec la **stratégie quantique de l'UE**, qui sera suivie d'un règlement quantique, nous maintiendrons une position mondiale de premier plan dans ce secteur critique, préserverons les actifs, les intérêts, l'autonomie et la sécurité stratégiques, et éviterons toute situation de dépendance stratégique à l'égard de sources hors UE. La stratégie contribuera à renforcer nos propres

capacités de recherche et développement de technologies quantiques, ainsi qu'à produire des dispositifs et des systèmes fondés sur celles-ci.

Avec le **portefeuille d'entreprises européennes**, nous simplifierons les échanges interentreprises et les échanges entre entreprises et administrations publiques. En plus de faciliter l'échange sécurisé de données, le portefeuille d'entreprises libérera de nouvelles opportunités commerciales pour les prestataires de services de confiance.

Les opérations spatiales sont essentielles pour notre économie connectée, y compris les services innovants tels que la surveillance de l'environnement et du climat. Afin d'établir un cadre de l'UE régissant la conduite des opérateurs spatiaux européens et de créer un environnement stable, prévisible et concurrentiel pour les entreprises, nous présenterons une **législation sur l'espace**. Celle-ci abordera également le problème croissant des débris spatiaux et de l'incidence environnementale des activités spatiales. Nous prendrons également des mesures pour mieux tirer parti des avantages de l'économie spatiale.

3.2. Une ère nouvelle pour la défense et la sécurité européennes

Les événements géopolitiques récents soulignent une fois de plus que la sécurité européenne doit être protégée, afin de garantir la paix, la stabilité et la prospérité de nos économies et de notre société. **Il est donc urgent de renforcer la préparation de l'Europe aux crises et sa préparation de la défense**, l'UE et ses États membres étant confrontés à des menaces et crises multidimensionnelles, complexes et transfrontières. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une menace existentielle pour la sécurité européenne et notre soutien à l'Ukraine doit se poursuivre sans relâche. L'Europe doit avoir les moyens de se défendre et se protéger et de dissuader les adversaires potentiels – nous ne pouvons pas prendre le risque de ne pas être préparés ou d'être trop dépendants des autres. Nous devons **bâtir une véritable union européenne de la défense** dotée d'une industrie de la défense compétitive. L'Europe doit investir davantage, mieux et ensemble, et investir en Europe. Nous travaillerons **en étroite coopération avec l'OTAN** et d'autres partenaires proches et stimulerons les investissements pour renforcer notre base industrielle de défense et nos infrastructures à double usage. Avec la haute représentante, nous présenterons un **livre blanc sur l'avenir de la défense européenne**, afin de lancer une vaste consultation sur la mise en place d'un cadre de l'Union pour les besoins en investissements dans le domaine de la défense et les capacités critiques en matière de défense, ainsi que pour les options de financement.

De la sécurité et de la stabilité économique au climat, à la technologie et à la santé publique, nous ne pouvons plus nous contenter de réagir aux crises lorsqu'elles surviennent. Nous devons donner à l'Europe les moyens de mieux anticiper et prévenir les crises et de mieux s'y préparer. À mesure que de nouvelles menaces et incertitudes se font jour à l'échelon mondial, souvent sous une forme hybride, la **stratégie pour une union de la préparation** servira de base à une Union plus forte, mieux préparée et plus résiliente, en s'appuyant sur le rapport spécial de Sauli Niinistö. Elle sera complétée par des efforts visant à **soutenir les contre-mesures médicales contre les menaces pesant sur la santé publique** et par une **stratégie de l'UE en matière de constitution de stocks**, visant toutes deux à améliorer notre préparation et notre réaction aux menaces transfrontières. Avec **l'acte législatif sur les médicaments critiques**, nous réduirons

les dépendances à l'égard des médicaments et ingrédients critiques, en particulier pour les produits qui ne comptent que quelques fabricants ou pays fournisseurs.

Pour faire face aux menaces de plus en plus complexes et transfrontières auxquelles l'Europe est confrontée pour sa sécurité, la **nouvelle stratégie européenne de sécurité intérieure** présentera un ensemble complet d'actions permettant d'anticiper les menaces, ainsi que de renforcer la résilience et les capacités de l'UE à prévenir les infractions et menaces nouvelles et existantes et à y réagir. La **directive sur le trafic d'armes à feu** prévoira des normes pénales communes en matière de trafic illicite d'armes à feu, tandis que les **nouvelles règles sur les précurseurs de drogues** réduiront la disponibilité de ceux-ci pour la fabrication illicite de drogues et rendront les mesures de contrôle plus efficaces. Pour faire face à l'évolution des menaces, la Commission présentera de nouvelles propositions visant à mieux protéger et renforcer la résilience des infrastructures physiques et numériques. En nous appuyant sur notre **plan d'action sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé**, nous contribuerons à la capacité de prévenir les incidents de cybersécurité dans ce domaine extrêmement sensible. Nous agissons également pour mieux protéger nos **infrastructures sous-marines**, notamment les **câbles de télécommunications**, qui constituent un élément essentiel de nos infrastructures numériques critiques et sont de plus en plus exposées aux menaces hybrides.

Au-delà du fait qu'elle encourage la mobilité, la politique des visas de l'UE exerce également un poids géopolitique important. Nous nous emploierons donc à défendre les intérêts de l'UE dans notre politique des visas, dans un environnement mondial de plus en plus complexe.

Nous intensifierons nos efforts pour **mettre en œuvre le pacte sur la migration et l'asile**. Cela nécessite une action coordonnée et efficace afin de garantir une approche ferme et équitable, d'assurer la sécurité des frontières de l'UE et d'accélérer les procédures d'asile et de retour, tout en s'attaquant aux causes profondes de la migration et en garantissant la protection des droits fondamentaux. Cela nécessitera également une coopération étroite et continue dans le cadre de partenariats globaux avec les voisins de l'Est et du Sud afin de contribuer à prévenir l'immigration illégale. Dans ce contexte, notre première **stratégie** quinquennale européenne **en matière de migration et d'asile** définira un cadre stratégique et prospectif pour la poursuite des travaux dans le cadre du pacte, sur la base des stratégies nationales globales des États membres de l'UE en matière de migration et d'asile. Dans le même temps, nous devons lutter contre les réseaux de passeurs et éviter ainsi de nouvelles pertes de vies humaines. Et nous avons besoin de procédures de retour plus fortes et plus efficaces pour les personnes n'ayant pas le droit légal de séjourner dans l'UE, en complément des travaux menés avec nos partenaires de pays tiers pour renforcer les réadmissions. Pour compléter le pacte, nous présenterons une **nouvelle approche commune en matière de retour**, assortie d'un nouveau cadre législatif visant à accélérer et à simplifier le processus de retour, parallèlement à une collaboration avec les pays tiers partenaires pour renforcer les réadmissions. Cette nouvelle approche exploitera aussi pleinement le potentiel de la numérisation.

3.3. Soutenir les personnes et renforcer nos sociétés et notre modèle social

Le **modèle social unique et tant apprécié** de l'Europe constitue à la fois une pierre angulaire de nos sociétés et un avantage concurrentiel. Les récentes crises ont toutefois remis ce modèle en question en influant sur le coût de la vie, le logement et les inégalités. Cette situation est encore aggravée par les mutations technologiques rapides, l'évolution démographique et les transitions sectorielles en cours. L'un des principaux objectifs de la présente Commission sera donc de **renforcer l'équité sociale**. En préservant notre modèle social et en garantissant l'équité dans une économie en mutation, nous pouvons stimuler la prospérité et saisir les possibilités offertes par la transition écologique et numérique.

Depuis 2017, les principes du socle européen des droits sociaux guident les efforts visant à relever les défis communs en matière sociale, d'emploi et de compétences. Ces principes ont été transformés en actions concrètes au moyen d'un plan d'action spécifique comportant des objectifs généraux pour 2030. Il est essentiel de donner la priorité à la poursuite de la mise en œuvre, et nous intensifierons nos efforts au moyen d'un **nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux**.

Afin de garantir une transition juste, propre, numérique et sociale, et conformément à l'engagement pris lors du sommet des partenaires sociaux de Val Duchesse et dans la déclaration tripartite pour un dialogue social européen fructueux, nous concluons un nouveau pacte pour le dialogue social avec les syndicats et les employeurs européens. Dans le même temps, nous continuerons à consulter les partenaires sociaux sur toutes les questions qui les intéressent. La Commission s'est également engagée à renforcer encore la participation des jeunes et à veiller à ce que leurs points de vue soient intégrés dans l'élaboration des politiques. Grâce à une série de dialogues sur la politique en faveur de la jeunesse, parallèlement à d'autres initiatives, les points de vue des jeunes alimenteront l'élaboration des politiques de l'UE.

Afin de tirer le meilleur parti des industries culturelles et créatives européennes, qui comptent parmi les secteurs les plus dynamiques et les plus compétitifs de notre économie, nous mettrons au point un cadre pour exploiter les multiples dimensions de notre culture et de notre patrimoine culturel.

Dans un monde en mutation, nous devons veiller à ce que tous les travailleurs disposent de l'éducation et de la formation dont ils ont besoin. L'**union des compétences** s'attaquera aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre, en garantissant que nos entreprises auront accès à la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour stimuler leur productivité et leur compétitivité. Elle garantira également que nos systèmes d'éducation et de formation disposent des outils adéquats pour préparer les Européens de toutes générations à un avenir changeant rapidement, grâce à une éducation, à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de haute qualité. Dans le même temps, nous nous emploierons à garantir des **emplois de qualité** assortis de conditions de travail décentes, de normes élevées en matière de santé et de sécurité et de négociations collectives.

Les consommateurs jouent un rôle clé dans notre économie sociale de marché, contribuant à une croissance durable et à un marché unique plus concurrentiel. La législation récente, telle que le règlement sur les services numériques et le règlement sur les marchés numériques, a eu une incidence positive sur la protection des consommateurs. Toutefois, nous devons poursuivre

nos travaux visant à remédier aux lacunes, à protéger les consommateurs vulnérables et à assurer l'application des règles. Le **prochain agenda du consommateur 2025-2030** comprendra un **nouveau plan d'action sur les consommateurs dans le marché unique** garantissant une approche équilibrée qui protège les consommateurs sans imposer de charges administratives excessives aux entreprises.

3.4. Préserver notre qualité de vie: agriculture, sécurité alimentaire, eau et nature

L'Europe a besoin d'un approvisionnement sûr et abordable en denrées alimentaires locales de qualité, produites de manière durable sur le plan social et environnemental, offrant aux agriculteurs un revenu équitable et suffisant, garantissant la compétitivité à long terme de l'agriculture européenne et respectant et protégeant notre environnement naturel.

Reposant sur les résultats du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE, une **vision pour l'agriculture et l'alimentation** garantira un cadre stable pour les agriculteurs et définira une feuille de route pour les principales propositions stratégiques. Cette vision offrira également une perspective à long terme aux opérateurs économiques, y compris aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux PME et aux autres acteurs de la chaîne alimentaire.

Les océans et les mers jouent un rôle important dans la prospérité et la sécurité de l'Europe, notamment par leur capacité unique à réguler le climat en tant que premier puits de carbone de la planète. Il est essentiel d'agir pour préserver nos océans, tant aujourd'hui que pour les générations futures. Le **pacte pour les océans** créera un cadre de référence unique pour toutes les politiques relatives aux océans et définira une approche globale de l'océan dans toutes ses dimensions.

La gestion durable de l'eau est l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés eu égard aux effets du changement climatique. Les inondations et les sécheresses deviennent la norme, comme en témoignent les événements tragiques qui ont touché l'Europe ces dernières années. En ce qui concerne la **résilience dans le domaine de l'eau**, nous adopterons une approche de la source à la mer et prendrons en considération les défis très différents qui se posent dans nos régions et dans les différents secteurs afin de veiller à ce que les sources d'eau soient gérées correctement, de remédier à la pénurie d'eau et à la pollution de l'eau et d'accroître la compétitivité de notre industrie de l'eau.

3.5. Protéger notre démocratie, défendre nos valeurs

La démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux sont les fondements sur lesquels repose l'Union européenne. Pourtant, ils ne peuvent être considérés comme acquis dans le monde fragmenté et polarisé d'aujourd'hui. Il est de notre responsabilité partagée de **défendre, de protéger et de cultiver** en permanence nos valeurs fondamentales. C'est la raison pour laquelle la Commission approfondira et intensifiera ses travaux pour relever les défis auxquels est confronté notre système démocratique, en défendant l'état de droit dans tous les États membres et en construisant une société inclusive permettant à chacun d'exploiter pleinement son potentiel. À cet égard, la Commission poursuivra son dialogue avec les États membres sur l'état

de droit et continuera d'élaborer le rapport annuel de suivi de l'état de droit afin d'y inclure les aspects liés au marché unique.

Les démocraties de l'Union européenne et du monde entier sont mises en péril par la montée de l'extrémisme, les menaces contre les journalistes, les ingérences électorales, la propagation des manipulations de l'information et diverses formes de menaces hybrides. Cette situation est encore aggravée par la transformation numérique, qui permet de diffuser la désinformation avec une rapidité sans précédent. Le **bouclier de la démocratie** s'attaquera au caractère évolutif des menaces qui pèsent sur notre démocratie et nos processus électoraux. Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans la protection de nos systèmes et institutions démocratiques et la présente Commission renforcera son engagement en faveur du **soutien et de la protection de la société civile et des moyens d'action dont elle dispose**.

L'Europe a accompli des progrès historiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, depuis la transparence des rémunérations et l'équilibre hommes-femmes au sein des conseils d'administration des entreprises jusqu'à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en passant par des salaires minimaux adéquats. Mais il reste du chemin à parcourir. En prélude à la Journée internationale des femmes 2025, une **feuille de route pour les droits de la femme** formulera notre engagement constant sur la base de droits et de principes.

La discrimination fondée sur l'identité de genre, le handicap, l'orientation sexuelle ou la race n'a pas sa place dans notre société, mais pour de nombreuses personnes en Europe, il s'agit pourtant d'une réalité quotidienne. Nous intégrerons l'égalité dans toutes les politiques et présenterons de nouvelles stratégies en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des **personnes LGBTIQ** et de **lutte contre le racisme**.

3.6. L'Europe dans le monde: user de notre puissance et de nos partenariats

Dans un contexte mondial où l'ordre international fondé sur des règles est de plus en plus mis sous pression, l'UE **doit s'affirmer davantage dans la poursuite de ses intérêts stratégiques**. Il s'agit notamment de défendre notre ouverture commerciale et économique, qui est essentielle pour la prospérité européenne, et de fournir une offre complète de l'UE dans l'environnement numérique. Notre priorité absolue sera de nous tenir aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra et d'œuvrer en faveur de sa liberté face à la guerre d'agression menée par la Russie. Pour ce faire, il faudra notamment maintenir le cap vers un avenir stable et sûr pour l'Ukraine dans le cadre d'une Union élargie.

L'avenir de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord se réécrit en ce moment. L'UE doit contribuer à ce processus, et reste attachée à une paix juste, globale et durable au **Moyen-Orient**, fondée sur une solution à deux États. Nous poursuivrons nos travaux à cet effet. L'UE doit également renforcer sa coopération avec le Liban, la Jordanie, l'Iraq, l'Égypte et dans la mer Rouge, et s'appuyer sur les progrès déjà réalisés dans le cadre du partenariat stratégique UE-Golfe. Nous devons construire un nouveau partenariat avec la Syrie et revoir la stratégie à l'égard de l'Iran.

Le **pacte pour la Méditerranée** visera à renforcer la coopération dans la région et à favoriser des partenariats mutuellement bénéfiques pour les deux rives de la Méditerranée. Ce faisant, il sera centré sur les personnes et mettra l'accent sur les investissements durables, la stabilité économique, la création d'emplois, l'énergie, la gestion durable des ressources, la connectivité, la sécurité, la migration et la mobilité, en s'appuyant sur des intérêts communs et des valeurs communes.

De même, une nouvelle approche stratégique de la région de la **mer Noire** est nécessaire pour renforcer la stabilité et la résilience.

En notre qualité de partenaire clé en Asie, nous œuvrerons avec l'Inde à l'élaboration d'un nouveau **programme stratégique UE-Inde**. Faisant suite à la visite du collègue en Inde au début de son mandat, ce nouveau programme fournira une approche globale pour recenser les domaines d'intérêt stratégique commun et les initiatives qui contribueront à préserver ces intérêts, conformément aux priorités communes.

En faisant passer la stratégie «Global Gateway» de la phase de démarrage à la phase d'expansion grâce à la mobilisation de financements privés en faveur d'investissements durables dans les pays partenaires, nous entendons renforcer notre capacité d'investissement stratégique dans les pays partenaires, en particulier en recensant des mesures stratégiques spécifiques qui peuvent être déployées au niveau de l'UE pour lever les obstacles à la finance durable dans les pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, nous examinerons, dans un contexte politique plus large, les meilleurs moyens de remédier à la fragilité des pays et contextes, dans les limites des disponibilités budgétaires actuelles, en harmonisant les politiques et en mobilisant tous les instruments pertinents existants.

3.7. Atteindre les objectifs ensemble et préparer notre Union pour l'avenir

Au cours des cinq dernières années, l'Union s'est engagée dans une transformation ambitieuse tout en surmontant des crises générationnelles, comme la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conséquences économiques qui en ont découlé. L'UE a adopté une législation novatrice pour avancer dans la double transition et renforcer notre résilience. Il est désormais essentiel de donner la priorité à la mise en œuvre et de veiller à ce que l'Union soit prête pour l'avenir, tant sur le plan financier qu'institutionnel, en s'appuyant sur une relation renforcée avec les institutions de l'UE.

La Commission présentera un nouveau **budget à long terme de l'UE** (cadre financier pluriannuel). Celui-ci sera mieux aligné sur nos priorités et nos objectifs, et orienté de manière flexible vers les domaines où l'action de l'UE est la plus nécessaire. Il sera d'un fonctionnement plus simple et plus percutant et fera un meilleur usage de notre budget pour mobiliser davantage de financements nationaux, privés et institutionnels.

Près de 21 ans après la plus grande vague d'élargissement et animés par l'ambition de renforcer notre Union par un processus d'adhésion fondé sur le mérite, nous devons faire en sorte d'être prêts pour une Union élargie. Grâce aux enseignements tirés des élargissements précédents, l'UE est désormais mieux préparée à être un catalyseur de progrès et à s'approfondir à mesure

qu'elle s'élargit. Les **réexamens des politiques préalables à l'élargissement** permettront d'évaluer plus en détail les conséquences et les incidences de l'élargissement sur toutes les politiques de l'UE, de recenser les lacunes, de préciser les mesures à prendre pour transformer les défis en opportunités et d'étudier les possibilités d'améliorer la gouvernance de l'UE et sa capacité à agir rapidement, en garantissant que nos politiques peuvent continuer à produire des résultats efficaces dans une Union élargie.

La présente Commission **renforcera ses relations avec le Parlement et le Conseil**, garantissant la transparence, la responsabilité et une amélioration de la communication et des flux d'information. Tous les commissaires seront présents au Parlement européen, dialogueront avec les États membres et participeront aux formations du Conseil correspondant à leurs compétences. En collaboration avec le Parlement, nous réviserons rapidement notre accord-cadre, tout en renforçant la coopération sur les résolutions du Parlement demandant la présentation de propositions législatives fondées sur l'article 225 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et nous justifierons dûment le recours à l'article 122 dans des circonstances exceptionnelles et urgentes.

4. Examen des propositions en attente d'un accord du Parlement européen et du Conseil

La Commission a examiné attentivement toutes les propositions qui étaient en attente d'adoption par le Parlement européen et le Conseil au début de son mandat et a **évalué si elles devaient être maintenues, modifiées ou retirées** à la lumière des priorités stratégiques fixées pour le nouveau mandat et de leurs perspectives d'adoption dans un avenir proche. Dans ce contexte, la Commission a soigneusement examiné les points de vue exprimés par le Parlement européen et le Conseil.

À la suite de cette évaluation, la Commission a l'intention de retirer 37 propositions dans l'attente d'un accord, qui sont énumérées à l'annexe IV avec une explication des raisons du retrait. Cela permet au Parlement européen et au Conseil de communiquer leur point de vue avant que la Commission ne prenne une décision sur l'opportunité de procéder aux retraits prévus.

Les autres propositions en attente sont énumérées à l'annexe III.

5. Conclusion

Le début du mandat de la présente Commission est une période de grands bouleversements mondiaux. Mais c'est aussi une période de formidables occasions de façonner l'Europe de demain. Le présent programme de travail marque le coup d'envoi de l'action prévue pour **concrétiser les objectifs et priorités stratégiques ambitieux** que nous avons fixés pour le mandat. Il présente des stratégies, des plans d'action et des initiatives législatives clés qui constitueront les **éléments fondamentaux des travaux à venir** au cours de ce mandat afin de répondre à notre ambition de construire une Europe forte, sûre et prospère.

Les initiatives que nous présenterons, conjuguées à la **détermination et à l'unité** requises, nous aideront à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Notre Union a montré à maintes

reprises ce qu'elle est capable de réaliser lorsqu'elle agit collectivement. La présente Commission travaillera en étroite collaboration avec les institutions de l'UE, les pouvoirs nationaux et régionaux, le secteur privé, les partenaires sociaux, les citoyens et la société civile. En unissant nos forces, nous renforcerons notre Union et veillerons à ce qu'elle agisse là où elle apporte une valeur ajoutée et réponde aux aspirations des citoyens, des entreprises et des parties prenantes européens.